



# Lettre ouverte



Le 13/12/2018,

Surveillant Brigadier Lenglet Yannick  
Secrétaire local FORCE OUVRIERE

à

Madame la directrice  
du CP Beauvais

**Objet : Lettre ouverte**

Madame la directrice,

les Personnels du Centre Pénitentiaire de Beauvais en ont ras le bol de votre comportement péremptoire, ras le bol de se voir rabaissés, de se voir désavoués dans leur travail, dans leur fonction, voir même écartés de certaines réunions... Les personnes travaillant sous votre autorité sont désabusées de part vos agissements, par le manque de confiance et de dialogue que vous leur accordez. Vous n'êtes pas sans savoir qu'en tant que responsable du site, vous êtes aussi garante du bien être du Personnel, quid des risques psychosociaux ??

Votre légitimité en tant que responsable du Centre Pénitentiaire de BEAUVAIS ne vous permet pas d'ignorer les grandes directives du code du travail et particulièrement le livre 1<sup>er</sup>, Titre II du premier chapitre qui mentionne les obligations de l'employeur suite aux précisions de l'article L4121-1 qui rappelle que :

*« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »*

*Ces mesures comprennent :*

- 1. Des actions de préventions des risques professionnels ;*
- 2. Des actions d'information et de formation ;*
- 3. La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés aux situations.*

*« L'employeur doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des situations existantes »*

Force est de constater que vos agissements ne respectent pas les textes réglementaires, même vos cadres sollicitent leurs départs volontaires de l'établissement... Sans oublier les catégories adjacentes.

Si nous avons bien compris que le bien être des Personnels ne fait pas parti de vos priorités (1 CHSCTS en 2018...) les responsabilités en cas de problème vous incomberont et nous vous prions de croire que nous nous évertuerons à faire respecter les droits des Agents.

Nous sommes également surpris par votre façon de concevoir le dialogue social, en effet même si nous avons bien compris que la victoire de Force Ouvrière sur notre établissement vous contrariait, il est de votre devoir de respecter une certaine impartialité et vous vous devez de travailler avec nous, quelles que soient vos sensibilités...

Nous n'avons pas pour habitude de demander des inepties, des choses infaisables, nous vous demandons donc de bien vouloir par correction changer votre manière de « dialoguer » avec notre organisation, à défaut de dialogue nous prendrons les décisions nécessaires afin que notre parole soit entendue, et de loin !

Nous vous demandons également, en tant qu'organisation syndicale majoritaire, de bien vouloir porter à l'ordre du jour du prochain CTS les sujets suivants, et de l'organiser dans un délai respectable :

- Mise en place de la promenade unique
- Sécurisation du domaine/gestion sécuritaire de l'établissement
- Organisation des astreintes de direction
- Plan de lutte contre les projections
- Gestion Unité Sanitaire
- Doublement agent de nuit QSL
- Couverture du QFE
- Couverture du PCC

Nous vous demandons également de bien vouloir porter à l'ordre du jour du prochain CHSCTS les sujets suivants, et de l'organiser dans un délai respectable :

- Prévention des risques psychosociaux
- Mise en place d'un COPIL violence
- Hygiène des locaux du Personnels
- Alarmes intempestives postes de sécurité
- Verrous des portes de bureaux des surveillants MAH3 (pas de service technique pénitentiaire)
- Maintien du système électronique VOX de l'interphone de communication des agents à la PEP.

Dans l'attente de votre réponse, pour le bureau local, Lenglet Yannick.